

PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

Volet 1 – Incubateur à projets de requalification Formulaire d’inscription 2024-2025

| | |
|---|---|
| NOM DE L'ÉDIFICE | |
| Date de construction | |
| Nom du projet | |
| Demandeur | |
| <p>Municipalité et municipalité régionale de comté</p> <p>Conseil de bande ou communauté crie, inuit ou naskapie</p> <p>Organisme à but non lucratif</p> <p>Coopérative</p> <p>Organisme à but lucratif</p> | |
| Statut juridique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) | <p>Immeuble patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC)</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial classé par le MCC</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec</p> <p>Immeuble patrimonial cité par la municipalité ou engagement de la municipalité à citer dans les 12 mois suivants l’admission dans l’incubateur</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial cité par la municipalité</p> <p>Immeuble dont l’intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué pour une municipalité ou une MRC et qui est également visé par une mesure de protection de la <i>Loi sur l’aménagement et l’urbanisme</i>, notamment un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) ou un programme particulier d’urbanisme (PPU)</p> |
| Adresse du demandeur | |
| Adresse de l’édifice | |
| Municipalité | |
| MRC | |
| Région administrative | |

Quels seront les effets structurants du projet? Décrire si applicable : son apport à la vitalité culturelle et communautaire, locale et régionale, sa contribution au tourisme culturel, à la consolidation ou à la revitalisation d'un centre-ville, d'un centre villageois ou d'un secteur ancien, ainsi que sa participation à l'attractivité du milieu et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Quelles sont les démarches envisagées de concertation et de mobilisation citoyenne qui sont ou qui pourront être réalisées en vue du projet de requalification?

De quelle manière envisagez-vous conserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales de l'immeuble dans le cadre de votre projet?

| Signature | |
|-----------|-----------------------|
| Nom | Courrier électronique |
| Signature | Téléphone |

Les projets soumis devront respecter la Loi sur la laïcité de l'État (chapitre L-0.3).

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Dossier de présentation de l'immeuble et du projet envisagé
- Résolution de l'organisme demandeur autorisant le dépôt de la demande et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relatif à cette demande
- Offres de services des études à réaliser
- Résolution de la municipalité où est situé l'immeuble visé par le projet, formulant son appui au projet
- Preuve de propriété ou offre d'achat valide

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

6300, AVENUE DU PARC, BUREAU 605, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2V 4H8
TÉLÉPHONE : 514 931-4701 OU 1 866 580-4701 • TÉLÉCOPIEUR : 514 931-4428